

Fiche d'information sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/2014 DE LA COMMISSION

Nom du fournisseur ou marque commerciale (a) (b) :		Siemens					
Adresse du fournisseur (a) (b) :		BSH Hausgeräte GmbH, Carl-Wery-Str. 34, 81739 Munich, Germany					
Référence du modèle (a) :		WM14N27AFR					
Paramètres généraux du produit:							
Paramètre		Valeur		Paramètre		Valeur	
Capacité nominale (d) (kg)		9.0		Dimensions en cm (a) (b)		Hauteur	85
						Largeur	60
						Profon- deur	59
IEEW (d)		51.4		Classe d'efficacité énergétique (d)		A (d)	
Indice d'efficacité de lavage (d)		1.031		Efficacité de rinçage (g/kg) (d)		5.0	
Consommation d'énergie en kWh par cycle, sur la base du programme «eco 40-60». La consommation réelle d'énergie dépend des conditions d'utili- sation de l'appareil.		0.489		Consommation d'eau en litres par cycle, sur la base du pro- gramme «eco 40-60». La consommation d'eau réelle dépend des conditions d'utili- sation de l'appareil et de la dureté de l'eau.		50	
Température maximale à l'in- térieur du textile traité (d) (°C)		Capa- cité nomi- nale	38	Taux d'humidité résiduelle (d) (%)		51.4	
		Moitié	27				
		Quart	22				
Vitesse d'essorage (d) (t/m)		Capa- cité nomi- nale	1351	Classe d'efficacité d'essorage (d)		B (d)	
		Moitié	1351				
		Quart	1351				
Durée du programme (d) (h:- min)		Capa- cité nomi- nale	3:48	Type		Pose-libre	
		Moitié	2:54				
		Quart	2:30				

Émissions de bruit acoustique dans l'air ^(d) [dB(A) re 1 pW]	72	Classe d'émissions de bruit acoustique dans l'air ^(d) (phase d'essorage)	A
Mode arrêt (W) (le cas échéant)	0.15	Mode veille (W) (le cas échéant)	0.50
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	0.60	Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	0.00
Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur ^{(a) (b)} :			24 mois
Ce produit a été conçu pour libérer des ions argent au cours du cycle de lavage			non
Informations supplémentaires (a) (b) :			
Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 9, du règlement (UE) 2019/2023 de la Commission: www.siemens-home.bsh-group.com/energylabel			
^(a) Cet élément n'est pas considéré comme pertinent aux fins de l'article 2, paragraphe 6, du règlement (UE) 2017/1369. ^(b) Les modifications de ces éléments ne sont pas considérées comme pertinentes aux fins de l'article 4, paragraphe 4, du règlement (UE) 2017/1369. ^(c) Si la base de données sur les produits génère automatiquement le contenu définitif de cette cellule, le fournisseur ne consigne pas ces données. ^(d) Pour le programme "eco 40-60".			